L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 8 JUIN 1870. — 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 8 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] à la Bourse des Négociants [illegible] quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] Bouligny, Paroisse Jefferson.

[illegible] au No [illegible] de la rue de Chartres—Vente de [illegible] chaussures, Malakoffs, Corsets, [illegible] Balmorals, cotons, &c.

[illegible] Jr. à sa salle de ventes, rue [illegible]—Meubles et pianos.

Par Hoffman, Marks & Co. au No [illegible] de la rue de Chartres—Marchandises sèches, et lingerie.

ATTENTION!!

Propriété améliorée, de valeur, à vendre, par le shérif.

Nous appelons l'attention du public sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Bayard, par le ministère du Shérif de quatre terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Ouest Bouligny, paroisse Jefferson en cet Etat, rue Laurel. L'un des dits terrains forme l'angle de la rue Lyon.

Pour le détail voir aux annonces. Abeille.

La tyrannie législative.

Il n'est pas de pire tyrannie que la tyrannie législative, parceque c'est celle qui peut le plus impunément s'exercer. L'œuvre du législateur est, en effet impersonnelle. Il est rare que la responsabilité directe d'une mauvaise loi s'attache à celui qui en a été le promoteur, et encore plus rare qu'elle retombe sur ceux qui l'ont votée. Aussi cette tyrannie est-elle de toutes la plus à redouter, comme nous en avons la preuve en ce moment.

A la suite de la perturbation apportée par la dernière guerre dans le jeu des institutions républicaines aux Etats-Unis, il s'est produit dans les relations entre les différentes branches du gouvernement entre elles et vis-à-vis des citoyens une confusion dont nous n'avons peut-être pas encore ressenti les plus mauvais effets.

Nous avons vu, dans le gouvernement fédéral, le Congrès empiéter sur les attributions du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, trancher en maître toutes les questions politiques, économiques, commerciales et même personnelles, sans nul souci des garanties constitutionnelles, des intérêts légitimes, des droits acquis, ou des principes les plus élémentaires de l'équité. L'oppression des Etats par une législation arbitraire, l'imposition exorbitante des contribuables par des taxes dépassant toutes les bornes, la gêne du commerce et de l'industrie par des tarifs presque prohibitifs, la corruption et la vénalité poussées à leurs dernières limites, telles ont été les conséquences de ce déplorable état de choses.

Cette tyrannie a eu son contre-coup dans les Etats, où les législatures ont naturellement suivi l'exemple que leur donnait le Congrès. Chaque assemblée s'est cru souveraine absolue et, bien que s'exerçant sur une petite échelle, sa tyrannie ne s'en fait pas moins cruellement sentir.

La Législature de la Louisiane composée en grande partie de nègres ignorants mais menée par des blancs sans conscience et sans scrupules a fait, au grand jour, métier et marchandise de son pouvoir de faire des lois. Les spéculations les plus éhontées ont été basées sur cette facilité qu'on trouvait à obtenir une loi moyennant finance; et à côté des lois politiques qui mettent les libertés et les droits du peuple Louisianais à la merci du gouverneur, nous avons eu des lois particulières qui ont placé les intérêts publics et particuliers à la disposition des bandes noires de l'agiotage.

C'est ainsi qu'une loi a donné à la Compagnie de Chattanooga, non seulement quatre millions appartenant à l'Etat, mais encore la jouissance de terrains appartenant à la ville ou à une autre compagnie; c'est ainsi qu'une autre loi a donné à la Compagnie du Canal de l'Ile aux Vaisseaux près de deux millions de feeds de drainage, quatre cent mille acres de terre de l'Etat et divers autres privilèges qui se résument dans le droit de spolier l'Etat et les particuliers; c'est ainsi qu'une autre loi a ordonné la vente des actions de l'Etat et de la Ville dans le chemin de fer de Jackson, dans des conditions telles que cette vente devait équivaloir à dépouiller l'Etat, la Ville, les créanciers et les actionnaires du chemin au profit de quelques spéculateurs abrités derrière la personnalité de M. McComb.

C'est ainsi, enfin, qu'une loi, achetée comme les précédentes, a été votée dans le but de donner à une Compagnie le monopole de diverses industries qui intéressent au plus haut degré l'alimentation de la ville de la Nouvelle-Orléans, industries qui sont la réception, la garde, l'abattage et la vente des bestiaux. L'idée de vendre, moyennant des pots de vin, à quelques spéculateurs le privilège exclusif d'exercer des industries ouvertes à tous, suivant les lois de la concurrence, semble tellement contraire à l'esprit des institutions de ce pays, qu'on reste confondu de l'audace de ces législateurs.

Mais, dira-t-on, contre cette tyrannie législative n'est-il aucun remède? Il y a le recours aux tribunaux de l'Etat, mais on sait ce qu'il vaut. Pour obvier à l'indépendance des Cours de District, dont les juges élus par le peuple ont quelque souci des principes constitutionnels, des droits acquis et du sens commun, la législature radicale a créé une huitième cour, dont le juge nommé par le gouverneur semble n'avoir d'autre mission que de donner [illegible] aux décisions à tous les monopoles créés par des actes de despotisme législatif. Enfin, la Cour Suprême de la Louisiane elle-même, n'oubliant pas qu'elle a été nommée par le gouverneur, conforme ses décisions aux vœux des coteries de spéculateurs qui après avoir acheté le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, se trouvent encore ainsi soutenus par le pouvoir judiciaire.

Que reste-t-il donc aux opprimés? Le recours à la justice fédérale, à la Cour Suprême des Etats-Unis, gardienne de la Constitution. Mais ce recours ne peut avoir lieu que dans des cas exceptionnels. Il faut prouver que tel ou tel article particulier de la Constitution a été violé; et, quelquefois, la science des avocats, invoquée pour résister à l'abus le plus criant, à l'iniquité la plus flagrante, est mise à quia pour trouver un moyen légal en la forme ou au fond de faire rendre justice aux citoyens.

Il est dit dans la Déclaration d'Indépendance que les gouvernements sont créés pour faire le bonheur des peuples. Lorsque le contraire a lieu, la justice qui n'est qu'une des branches du gouvernement, est souvent impuissante à réparer les torts dont souffre une population. Alors il ne reste plus qu'un remède au peuple, c'est de changer son gouvernement, par les voies légales si elles lui sont encore ouvertes, c'est-à-dire par le scrutin, si le scrutin est libre: sinon par tous les moyens propres à lui rendre le plein et entier exercice de la souveraineté qu'il a déléguée à des mandataires infidèles, mais qu'il a le droit de retirer de leurs mains quand c'est sa seule ressource pour s'affranchir de la tyrannie.

Chemises, Caleçons, faux cols, &c. — MM. Lion & Pinsard, rue du Canal, Nos 151 et 153, avant reçu un envoi considérable de chemises, de caleçons, faux cols et autres articles pour messieurs, annoncent qu'ils les vendront à prix réduits. Parmi ces articles, nous remarquons des chemises provenant des fameuses maisons Hayem et Charvet. Ce sont là des confections supérieures que nous recommandons à tous ceux qui tiennent à porter du bel et bon linge et du linge bien coupé, c'est-à-dire coupé d'une manière commode, pour employer le mot vulgaire, mais compris de tous. Les prix de ces articles sont mentionnés dans l'annonce.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de Wilcox & Gibbs." ☜

☞ Les comités de machines à coudre des Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, tenues en 1870, ont sanctionné les précieuses qualités de celle de Grover & Baker en lui accordant le premier prix décerné à la meilleure machine pour familles.

[illegible] Laboré est le purgatif véritable, le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce [illegible] réussit là où tous les autres échouent, et par les merveilleuses cures qu'il a produites la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôts: chez Ball, Lyons & Co, 40 et 42 rue du Camp; Domingé, 39 rue de Chartres et A. Griffe, pharmacien, 165 rue Royale.

La vérité sur l'affaire des abattoirs.—La Compagnie des Abattoirs a été créée au capital nominal de deux millions de dollars, divisé en 20,000 actions de $100, mais ce capital n'a jamais été versé. La Compagnie ne possède que les abattoirs élevés par elle à Alger, valant environ $[illegible] et sur lesquels elle doit une certaine somme. Or, ce qu'on veut c'est amener, par toute sorte de moyens légaux et illégaux, les bouchers à composition, afin que la Compagnie puisse, sans bourse délier, se faire, au moyen de son monopole un revenu qu'elle a évalué elle-même à $500,000 par an, et cela pendant vingt-cinq ans. On conçoit alors le prix qu'atteindraient les actions. Et c'est pour enrichir, d'une façon aussi scandaleuse quelques spéculateurs qu'on fait agir l'avocat-général, les juges, l'administration municipale et toute la police. Nous disons nous que c'est une infamie qui doit révolter la conscience publique!

La police et les maisons de jeu.—Pourquoi la police ne fait-elle pas une descente rue St-Charles, pour faire fermer toutes les maisons de jeu qui y sont ouvertes contrairement à la loi. Elle emploierait mieux son temps et son zèle qu'à jeter à la rivière la viande destinée à nourrir la population. Le Bureau métropolitain daignera-t-il répondre à cette question? On a prétendu que les maisons de jeu payaient une redevance de $3000 par mois pour exercer leur industrie illicite. Combien exigerait-on des bouchers pour exercer leur industrie parfaitement licite?

Assessements Nos. 14, 15, 16 et 17.—Les membres de l'Association d'Assurance sur la Vie, de la Louisiane, sont invités à lire dans nos colonnes, l'annonce de la Compagnie qui les informe des décès de MM. Lawrence Schaeffer, Eusebius Frank, Smith Broas et Jacob Klein. Les bureaux de la Compagnie sont situés rue Carondelet 130.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à la meilleure machine pour familles, aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, en 1870. Bureaux, 182, Canal.

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Wilcox & Gibbs, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 113 de la rue du Canal.—☜

☞ La machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté le prix aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, ne coûte que $55. Bureaux, 182, de la rue du Canal.

CHRONIQUE LOCALE.

Le marché à la viande.—Hier matin, vers trois heures, le capitaine McCann, suivant les instructions qu'il avait reçues, se rendit au Marché français et y trouva plusieurs charrettes venant de l'Abattoir St-Bernard. Les maîtres de ces viandes les pendaient aux crocs de leurs étaux, quand l'ordre du surintendant fut lu aux bouchers par le capt. McCann et alors plusieurs d'entre eux laissèrent là leur viande et s'en furent. Vers cinq heures, la police tout entière du 3me précinct se trouva présente au marché où nombre de bouchers s'étaient assemblés et essayaient de vendre leur approvisionnement. La permission leur en ayant été refusée, les bouchers ont demandé à porter leur viande à la glacière, ce qui leur a été accordé à la condition que des officiers y seraient postés pour empêcher que la viande ne sortit jusqu'à nouvel ordre.

Il n'a donc été débité hier que la viande des bouchers qui avaient pris des certificats de la Compagnie des Abattoirs du Crescent. Cet approvisionnement ayant été nécessairement faible, la plus grande partie de la population de la Nouvelle-Orléans a dû se passer de viande hier, comme le jour précédent.

Nouveaux procès des bouchers pour dommage.—Une pétition de 43 bouchers, domiciliés et demeurant à la Nouvelle-Orléans, représentent respectueusement que la Compagnie des Abattoirs du Crescent, la ville de la Nouvelle-Orléans, Frank J. Pratt, C. A. Weed, Wm. George, J. A. Rayland, Thos. Isabelle, et Simeon Belden, H. C. Dibble et Joseph P. Horner, gouverneur, résidant à la Nouvelle-Orléans, lui sont tous redevables solidairement de la somme de ——, pour dommages, savoir: Votre pétitionnaire est engagé dans l'industrie de tuer des animaux et de préparer de la viande pour les marchés de la ville de la Nouvelle-Orléans; il représente que le 4 juin 1870, dans la soirée, il a tué dans l'établissement de l'Association des Bouchers et des Marchands de Bestiaux, situé immédiatement au-dessous des Casernes des Etats-Unis, nombre de bœufs, de veaux, cochons, etc., destinés pour le marché du 5 juin, et qu'il a mis ce viande dans sa charrette, qu'en la conduisant au marché, les officiers de police ont arrêté dans l'Avenue des Champs-Elysées et en ont pris illégalement possession; qu'ils ont pris également le cheval et la viande, et ont amené le tout à la station du 3me District où la viande a été gardée en tas sur les charrettes, et qu'elle est restée en saisie jusqu'à ce qu'elle ait été gâtée et ne valant plus rien; que la dite viande valait ample-ment dix-huit mille piastres sur ce marché.

Votre pétitionnaire représente que sa propriété lui a été illégalement enlevée et ainsi détruite par l'action combinée de la compagnie des Abattoirs du Crescent, de la ville de la Nlle-Orléans par ses agents et officiers de police et de F. J. Pratt, C. A. Weed, Wm. George, J. A. Raynal, Thos. Isabelle, Simeon Belden, H. C. Dibble et Jos. P. Hornor; que les actes de toutes les parties désignées, en détruisant ainsi son bien, étaient illégaux, malicieux et oppressifs et fait avec la volonté et l'intention de causer du tort au pétitionnaire, et que chacune des parties désignées, corporations et autres, sont responsables, envers le pétitionnaire, et solidairement du payement de $18,000.

C'est pourquoi je demande que les dites corporations, par leurs officiers et toutes les parties désignées soient citées et qu'après due procédure, il obtienne un jugement contre elles solidairement pour —— piastres, avec intérêt depuis le jour de la demande, avec dépens et pour tous autres griefs.

Cotton L. Levy,
Fellows & Mills,
Campbell, Spofford & Campbell,
Avocats.

La pétition ci-dessus a été présentée à la Quatrième et à la Septième Cour de District de la paroisse d'Orléans.

La question de la viande—Le Picayune d'hier soir annonçait qu'il y aurait un meeting à sept heures, rue du Canal, au sujet de la saisie pratiquée par la police sur la viande de boucherie. L'annonce était présentée, car il n'y a pas eu de meeting, et on verra par une annonce insérée dans nos colonnes qu'un meeting est convoqué pour demain soir. Mais cette annonce n'est pas signée et nous ne savons quel genre de meeting aura lieu.

La question doit être discutée aujourd'hui devant la Cour des Etats Unis; dans l'état des choses il convient d'attendre la décision de cette cour, sauf à aviser ultérieurement.

Hier à deux heures, toute la viande qui avait été saisie le matin aux marchés a été offerte aux bouchers alors qu'elle commençait à se corrompre. Ceux-ci ont naturellement refusé de la reprendre.

Cour du recorder Staes—Soubde Dominique, Jean Bouzas et Jean Labadie, accusés par le caporal McManus d'avoir troublé la paix et d'avoir essayé de faire une émeute au marché français, étaient représentés par des avocats et leur affaire a été remise.

Une arrestation arbitraire. — Hier matin, au Marché Français, un boucher nommé Soubde Dominique, voyant que la police interdisait encore aux bouchers de vendre leur viande, se mit à distribuer aux passants celle qu'il avait à son étal, préférant la donner gratuitement que de la laisser pourrir. Il fut alors arrêté et conduit à la geôle du Second District où il resta emprisonné depuis six heures jusqu'à neuf heures. Il comparut alors devant le recorder Staes qui, après avoir entendu l'affaire, ordonna sa mise en liberté immédiate. La viande de M. Dominique a été, comme celle de plusieurs autres bouchers, portée à la glacière et il déclare qu'il est prêt encore à la donner gratis au public; mais cela ne lui sera pas permis, car cela ferait du tort à la Compagnie des Abattoirs qui, en dépit de ses belles promesses, fait vendre sa viande 35 et 40 cents la livre.

Affaire Gaines.—L'affaire de Myra Clarke Gaines contre la ville de la Nlle-Orléans et E. H. Laneyer et d'autres a été appelée hier à la Cour de Circuit des Etats-Unis. M. Campbell représentait Mme Gaines et MM. James McConnell et Miles Taylor les défendeurs. L'objet de ces derniers semble être de modifier l'effet et d'interpréter le mandat de la Cour Suprême. Ils réclament la protection de cette Cour contre la partie d'un décret qui les prive des améliorations utiles qu'ils avaient faites de bonne foi, et disent que cette question n'a pas été résolue par la Cour Suprême, attendu que cette Cour ne s'est occupée que du titre. La Cour a dit qu'elle aviserait tout en prévenant les avocats qu'elle ne pourrait aller au de là du mandat.

Sme Cour de District. — L'avocat-général et John R. Clay contre Blondin. Dans cette affaire, John R. Clay prétendait qu'il avait été nommé par le gouverneur, collecteur des taxes d'Etat pour le Treizième District de la Nlle-Orléans et que le défendeur en continuant à recevoir les taxes usurpait les fonctions de l'office. L'affaire a été décidée hier en faveur de Blondin.

Conseil de ville—Ce conseil s'est réuni hier soir sous la présidence de M. Emley, administrateur du commerce, qui remplit temporairement les fonctions de maire.

L'attention du Conseil s'est portée principalement sur l'examen des dépenses courantes. Un grand nombre de comptes et de rôles de paie ont été approuvés. Il a été ordonné que les rôles de paie de mars seraient payés au prorata sur $45,000, somme restant disponible.

Le Conseil après quelques affaires de détail s'est ajourné à vendredi prochain.

Recensement—Nous rappelons aux habitants de la Nlle-Orléans que le recensement de la population des Etats-Unis se fait en ce moment partout et que la loi impose à tout le monde, sous peine d'une amende de $30, le devoir de répondre à toutes les questions de l'assistant du marshal des Etats-Unis dûment commissionné pour prendre le dénombrement des habitants et collecter tout autres faits de statistique dans le district de la Louisiane.

Vol.—Lundi soir, vers 10 heures, la résidence de Mme Charles, au coin des rues Douane et Franklin, a été visitée par des voleurs qui ont enlevé une centaine de piastres en espèces, des billets de circulation et d'autres valeurs.

Blessure.—Dans une bagarre survenue devant le magasin rouge, entre les deux et même les trois marchés de la levée du 2me District, Paulo Corsini a reçu, d'une main inconnue, une balafre qu'on dit assez grave. La cause de la difficulté n'est pas précisément connue. Ce qu'il y a de certain c'est que l'assaillant a réussi à s'esquiver.

Accident.—Lundi soir, vers 11 heures, une explosion de lampe à huile de charbon a causé plusieurs blessures graves à une jeune fille, nommée Mary Brennan, louée comme servante chez Mme Beaucharm, rue Delord, entre les rues Camp et Magazin.

Noyé.—Un petit garçon, nommé Patrick Foley, qui jouait avec nombre de ses compagnons, sur les bords du canal, près du Half-way House, est tombé dans l'eau et s'est noyé.

Enfant trouvé—Un enfant mâle blanc, né depuis 24 heures, a été laissé à la porte de Mme Green, rue Claiborne No. 31, mardi de très grand matin. On a trouvé sur lui un billet recommandant que l'enfant soit envoyé à l'Asile des Orphelins Catholiques et qu'il soit baptisé sous le nom d'Arthur Joseph Grifford.

Feu.—Hier matin à 11 heures, une écurie [illegible] rue Vertu, près de la rue [illegible]. Les incendies se multiplient étrangement depuis quelques jours dans le 3me District.

Feu.—Hier, à 4 heures du matin, le feu a pris dans la grocerie de M. Fritz Heosen, au coin des rues Français et Prosper, et l'a détruite entièrement avec ce qu'elle contenait. Le stock était assuré pour $1000, mais il ne parait pas qu'il y eût aucune assurance sur la maison. Les flammes ont gagné la maison voisine, qui a été très vite réduite en cendres. Le manque d'eau s'est fait sérieusement sentir, et c'est à cela qu'il faut attribuer le développement rapide des flammes.

Meeting pour la question des écoles.—Il y a eu, hier soir, une réunion de citoyens du Deuxième et du Troisième District conformément à la convocation insérée dans l'Abeille. Voici le texte du rapport présenté à l'assemblée et des résolutions adoptées sur la suggestion du comité.

Nouvelle-Orléans, 7 juin 1870.

Au meeting de citoyens, amis de l'éducation, du Deuxième et du Troisième District, réuni sous la présidence de l'Hon. C. H. Mouton.

Les membres de votre comité de cinq, nommé le 24 mai, pour préparer un plan pour l'organisation et l'ouverture des écoles dans les wards respectifs, pour l'instruction des enfants blancs qui ne peuvent, convenablement, fréquenter les écoles publiques mixtes, comme cela est proposé en vertu de la Loi pour régler l'Education publique, etc., approuvée le 16 mars 1870, ont l'honneur de rapporter qu'ils ont eu une conférence dans la soirée du 28 mai, et qu'après un examen attentif du préambule et des résolutions et du plan d'organisation qui leur a été soumis, ils sont tombés d'accord pour déclarer qu'il est impraticable d'arrêter aucun plan bien mûri pour l'organisation d'un système général d'écoles de ce genre, jusqu'à ce que des renseignements sûrs aient été obtenus des différents wards sur le montant de l'assistance pécuniaire qu'on peut attendre des habitants et sur les locaux dont on peut s'assurer, pour garantir le succès permanent de ces écoles.

Ils suggèrent, en conséquence, que les plans d'organisation soient mis en réserve pour être pris plus tard en considération, et que des comités de cinq pour chaque ward, ainsi qu'il a été résolu au meeting du 24 courant, soient nommés aussitôt que possible, et qu'ils soient requis de mettre à exécution le plan préliminaire recommandé dans la résolution ci-jointe.

Pour montrer la nécessité du mouvement inauguré le 24 mai et des plans auxiliaires déjà adoptés par nos concitoyens allemands, votre comité suggère: en dehors de l'importance majeure qu'il y a à préserver la dignité et à garantir l'influence dans la société et dans le corps politique de la génération naissante d'origine caucasique, qu'il est des écoles que toutes les écoles publiques de la ville ou au moins de ces écoles puissent (par suite des embarras financiers) être rouvertes à l'automne, avec la perspective d'un succès permanent, quand même les directeurs de la ville auraient la discrétion d'éviter l'association contre nature des enfants blancs et de couleur dans les mêmes écoles.

Des écoles publiques permanentes, on le sait, ne peuvent être maintenues dans une ville aussi grande que la Nouvelle-Orléans que par une taxation d'un caractère général. Aussi la loi d'Etat actuellement appliquée partiellement contient elle des dispositions:

1o Pour une taxe de deux millièmes au dollar, à lever sur la valeur assessée de toutes les propriétés, et à payer au Trésor d'Etat, pour y être répartie trimestriellement, en septembre, décembre, mars et juin, par le surintendant d'Etat, entre les différents bureaux d'écoles de wards, de ville, de district et de bourgade, etc.

2o Pour une capitation annuelle de un dollar, à percevoir de chaque résident adulte, sur laquelle 90 cents doivent être gardés par le trésorier local pour les écoles de la paroisse où la taxe est payée.

3o Pour une taxe additionnelle qui ne dépassera pas dix millièmes (un pour cent) sur la valeur de toutes les propriétés imposables dans chaque ward (district); laquelle taxe ne peut être imposée que par un vote affirmatif des électeurs qualifiés du ward, lorsqu'ils auront été réunis régulièrement dans ce but par les Bureaux de directeurs de wards.—Ces bureaux n'ont pas encore été nommés par le Bureau de directeurs d'écoles pour la ville, comme ils l'auraient dû être immédiatement, conformément à la section 54 de la loi des Ecoles, en vertu de laquelle le dit Bureau a assumé le contrôle des Ecoles publiques.

Or, comme les salaires et les dépenses éventuelles des fonctionnaires des écoles, tels que surintendants, secrétaires, messagers (les Directeurs locaux doivent servir gratuitement) les dépenses d'impressions, de voyages, etc., et les commissions des assesseurs et collecteurs de taxes sont payables par préférence sur le fonds des écoles d'Etat (la taxe de deux millièmes) la balance de ce fonds pour le maintien des écoles dans les six Districts d'écoles de la Nouvelle-Orléans ne dépassera | $140,000
A quoi, ajoutant le montant probable de la capitation | 60,000

il y aura un maximum d'environ $200,000 pour l'année scolaire partant du 1er septembre 1870, ce moins d'un quart du montant total nécessaire pour l'entretien des écoles pour tous les enfants de la ville—ce qui est le but avoué de la loi d'Etat.

Il est donc évident que la taxe locale qui doit être votée dans les wards respectifs, peut seule fournir un expédient légal pour lever un revenu suffisant pour le maintien d'un système général d'écoles publiques, et que les habitants des wards, déjà soumis à une taxation onéreuse, considéreront cette taxe proposée comme injuste et oppressive et—si la question leur est librement soumise—ils voteront contre, comme les habitants de Carrollton l'ont fait le 28 avril, cela ne fait aucun doute.

Le résultat sera alors que si les écoles publiques, telles qu'elles sont actuellement organisées, sont rouvertes en septembre ou en octobre, elles n'auront qu'une existence éphémère de deux ou trois mois dans l'année, ou que les taxes de deux mills et de capitation serviront au maintien d'un nombre limité d'écoles pour les enfants de couleur, en vertu de la section 53 de la loi qui contient cette disposition pénale contre les districts d'écoles qui n'auront pas voté d'allocations convenables pour les écoles. Ce devrait être pour tout citoyen une source de profond regret qu'un système d'éducation aussi utile et aussi efficace que celui qui a été précédemment maintenu dans les écoles publiques de cette ville soit sacrifié sur l'autel du fanatisme politique. Votre comité ne peut croire un seul instant que l'indifférence ou l'apathie fassent échouer un mouvement tendant à l'organisation d'un système indépendant d'écoles pour les milliers d'enfants blancs qui seraient autrement privés du pain de l'instruction. Il a, au contraire, la conviction que les citoyens choisis par le président de ce meeting, comme membres des comités de wards, citoyens identifiés avec leurs constituants par une longue association, par des intérêts d'affaires et par la sympathie, obtiendront un plein succès dans la collecte des souscriptions, et dans l'obtention de locaux et du mobilier indispensable, et qu'ils réussiront à ouvrir des écoles élémentaires aussitôt que possible, sous la direction de professeurs compétents, sur la réputation, la capacité et le zèle desquels ils puissent compter pour le succès et la prospérité permanente des dites écoles.

Votre comité donnera cordialement son assistance et ses avis en vue de ces résultats; et aussitôt que des rapports des wards seront reçus, un plan ou système général pour arriver à l'uniformité et à l'efficacité dans la direction et l'administration des écoles sera élaboré et présenté à la prochaine réunion de cette assemblée, appelée par le président.

Soumis respectueusement,

Rob. M. Lusher,
Wm. O. Rogers,
Jno. S. Fully,
Edmund C. Kelly,
L. A. Wiltz,
Membres du Comité Central.

RÉSOLUTIONS SOUMISES ET ADOPTÉES:

Résolu: Que le comité de cinq citoyens pour chaque ward, nommé par le Président, soit requis de s'organiser comme: "Bureau d'administrateurs de wards," avec un chairman, un secrétaire et un trésorier, et tels auxiliaires locaux dont ils pourront avoir besoin; de préparer des règlements pour leur servir de guide, et de tenir des procès-verbaux de leurs actes et mesures, et, après avoir parcouru leur ward, de faire leur rapport aussitôt que possible au comité central, sur:

1o Le nombre, la capacité et la situation des bâtisses ou locaux qui pourraient être obtenus pour l'installation de deux ou plusieurs écoles élémentaires pour les enfants blancs qui ne vont pas ou ne peuvent aller aux écoles particulières existantes et qui ne peuvent convenablement continuer à aller ou entrer dans les écoles publiques de la ville pour leur ward;

2o Le montant total des contributions volontaires, mensuelles ou trimestrielles, qui seront fournies par les résidents du ward et les autres amis de l'éducation, pour l'entretien et le maintien ou l'encouragement des dites écoles;

3o Les mesures prises pour l'ouverture actuelle d'écoles de ce genre, avec les noms des professeurs, le nombre des élèves assistant, les branches enseignées, les livres de classe employés, et les moyens obtenus pour l'entretien des écoles;

4o. Une évaluation aussi correcte que possible du nombre total d'enfants blancs des deux sexes, de six à quinze ans ayant besoin d'aller à ces écoles; le nombre des écoles et des professeurs jugés nécessaires, et le montant minimum requis pour le loyer, le mobilier, les fournitures et les salaires des écoles respectivement.

5o. Un rapport spécial indiquant quelles mesures ont été prises dans le ward par nos concitoyens allemands pour l'établissement d'écoles, et dans quelle limite il peut y avoir un judicieux concours d'action entre les directeurs de ces écoles et les administrateurs du ward.

Résolu, qu'une copie certifiée des résolutions qui précèdent soit délivrée, par le secrétaire de ce meeting, au chairman de chaque comité de ward, avec un mémorandum des noms des membres du comité central.

Le consulat-général français à New York.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

M. Victor Place, notre nouveau consul-général, est arrivé avant-hier à New York par le steamer *Ville de Paris*. Ainsi finit l'intérim auquel avait été appelé M. de La Forest, titulaire du consulat français de Philadelphie. Nous apprenons en même temps que M. de La Forest, désigné primitivement pour occuper le poste de consul-général de France à Calcutta, est chargé à titre provisoire des mêmes fonctions à la Havane.

Mésaventure artistique.—Le célèbre ténor Lefranc est engagé pour prendre part au grand festival musical, ou comme l'on dit, au *Jubilé* musical qui se prépare à New York. Il chantera dans quatre concerts, du 13 au 20 de ce mois, et son concours ne sera pas la moindre attraction de la fête.

Cet artiste vient d'être victime d'une mésaventure qui a un faux air de mystification. Il était engagé pour une série de représentations à Chicago, du 30 mai au 4 juin, et à Cincinnati du 6 au 10 juin. Tout était préparé avec le luxe ordinaire d'annonces, d'affiches, et de tout ce qui met l'eau à la bouche du public. Bref, le départ de la compagnie était fixé à vendredi soir,—puis à samedi matin,—puis à samedi soir,—et finalement, dimanche matin M. Lefranc fut informé que "tout était rompu," comme dans le *Chapeau de Paille d'Italie*. Pourquoi? c'est ce que l'on n'a jamais pu savoir. Vainement M. Lefranc a interrogé les échos; la compagnie s'était évanouie, et il ne s'est plus trouvé ni *impresario*, ni agent, ni personne pour le renseigner. Et dire que les *dilettanti* de Cincinnati et de Chicago continuent à lire sur tous les murs de leurs villes les affiches monstres qui annoncent les représentations du ténor-étoile.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Le Complot.

Aux détails que nous avons donnés hier sur les nouvelles arrestations, la *Gazette des Tribunaux* ajoute les suivants:

L'instruction relative à la fabrication des bombes destinées à servir dans un mouvement révolutionnaire marche avec rapidité et paraît devoir toucher prochainement à son terme. De nouvelles arrestations viennent d'être opérées. Ce sont celles des nommés Grenier, Lerenard, Decker, Dorion, mécaniciens, et Ruellant, cordonnier.

Grenier, qui passe pour un ouvrier très intelligent et très habile, est l'inventeur des bombes; Lerenard serait celui qui les avait commandées chez M. Lepet; on a trouvé chez lui des outils qui ont servi à mettre la dernière main à ces engins de destruction, notamment des limes avec lesquelles il coupait les tubes en verre dans lesquels devait se placer le picrate de potasse ou toute autre substance explosible.

Ruellant avait assisté aux conciliabules secrets, dans lesquels on s'était entendu pour fixer définitivement la fabrication des bombes.

Quant à Decker et Dorion, des papiers saisis à leur domicile attesteraient leur participation active aux menées criminelles des trois autres prévenus.

Le *Figaro* de son côté donne d'autres détails circonstanciés sur les arrestations:

Ruisseau, qui demeurait, avant l'arrestation de Beaury, en compagnie de deux de ses frères, rue des Amandiers, 49, où tous trois exerçaient le métier de cordonnier, avait cru prudent de quitter son domicile, et, pour échapper aux recherches, de se réfugier chez un troisième frère, domicilié 12, rue des Boulets, près la place du Trône.

C'est là qu'on l'a découvert avant hier matin, au petit jour. Quand on est entré dans le logement, qui se compose de trois pièces, Ruisseau était couché sur un matelas dans la salle à manger.

Après avoir fait garder l'issue de cette chambre, le commissaire de police a pénétré dans la pièce voisine pour procéder aux perquisitions; Ruisseau a suivi M. Lagrange, et, levant la main droite, dans laquelle il serrait un tranchet, il a voulu le frapper. Le commissaire, qui ne perdait pas son prisonnier de vue, s'est retourné, et, sortant un revolver de sa poche, a tenu son prisonnier en respect. Ruisseau s'est alors laissé emmener sans la moindre résistance.

Dorlant, Decker et Ruellant ont été également arrêtés à cinq heures du matin dans leur domicile, situé dans le quartier du Père-Lachaise.

Dorlant et Decker, qui sont ouvriers mécaniciens, et Ruellant, qui est cordonnier, sont accusés de complicité dans la fabrication des bombes. Ruellant est un de ceux qui ont le plus poussé à l'emploi de ces terribles projectiles.

Cet homme, compromis lors des affaires de juin 1848, n'avait pas été compris dans les déportations. On l'a arrêté il y a quinze jours, puis relaxé, faute de preuves.

Les deux arrestations les plus importantes sont, toutefois, celles de Grenier et de Lerenard, ouvriers mécaniciens.

Grenier est, dit-on, l'inventeur des bombes. C'est chez lui, dans des réunions auxquelles assistaient tous les autres accusés, que le projet de complot a été élaboré.

A l'issue d'une de ces réunions, il alla avec des dessins, rue Oberkampf, chez le tourneur-modeleur Saget, pour commander le modèle en bois qui devait être remis aux fondeurs.

Grenier, qui avait son atelier et son domicile rue des Partans, No 49, s'était réfugié, il y a trois semaines, chez un mécanicien de ses amis, rue du Château-des-Rentiers, dans le quartier des Deux-Moulins. Non-seulement il y travaillait, mais encore il y couchait et y prenait ses repas. C'est là qu'on l'a arrêté.

Pendant qu'on l'emmenait à Mazas, on faisait une première perquisition rue des Partans, où on découvrit divers outils qui ont dû servir à l'ajustage des bombes et à la préparation des tubes de verre destinés à contenir la matière explosible.

On sait, en outre, que ces tubes ont été achetés rue Notre-Dame-de-Nazareth, chez un verrier en gros, qui doit être confronté demain avec Grenier.

On se souvient que M. Lepet, lorsqu'il vint faire sa déposition à la préfecture de police, déclara que les bombes lui avaient été commandées par un sieur Renard ou Lerenard, qu'on supposait être Rousselle.

Or, c'était là une erreur, car aujourd'hui Lerenard est entre les mains de la justice.

Lerenard, arrêté chez lui, rue des Couronnes, aurait dit, en passant devant un marchand de vin qui occupe le rez-de-chaussée de la maison qu'il habite et qui lui demandait pourquoi on l'emmenait:

— Je suis arrêté pour l'affaire des bombes de Rousselle!

Lerenard a reçu le modèle de Grenier et l'a porté chez M. Viallard, fondeur, boulevard du prince-Eugène, 212, qui a exécuté six bombes complètes. Puis, comme ce fondeur demandait 70 fr. des 100 kilogrammes, Lerenard lui a retiré son modèle et est alors allé voir M. Lepet, qui a accepté la commande au prix de 55 fr.

MM. Viallard et Lopet ayant reconnu Lerenard dans le cabinet du juge d'instruction, il n'y a donc aucun doute à son égard.

C'est Lerenard, en outre, qui, ayant dans son atelier le maniement d'un grande quantité de fils de métal destinés à faire des ressorts de sommiers, en a cédé à Rousselle pour fabriquer les poignées des bombes.

Un dernier détail sur Grenier:

Cet ouvrier, qui travaillait, il y a dix-sept ans comme mécanicien, à la Monnaie, en a été renvoyé pour ses opinions exaltées. A cette époque déjà, Grenier parlait, dit-on, de fabriquer des bombes.

On continue les recherches pour découvrir les engins qui n'ont pas encore été saisis; mais on est certain de posséder tous ceux qui ont été ajustés et qui, par conséquent, offrent un danger. (*Patrie.*)

UN REDACTEUR QU'ON JETTE PAR LA FENETRE.

Nous lisons dans le *Pays* du 19 mai:

Chez les gens du *Rappel*, l'insulte et la calomnie sont pure affaire de métier; ils sont nés Basiles, et prennent avec cela des façons d'Almaviva qui finissent d'ailleurs assez mal, si nous en croyons le fait suivant qu'un de nos amis vient de nous raconter.

Samedi soir, un caporal d'un régiment de la garde se présenta dans les bureaux du *Rappel* pour y demander une rectification.

Le *Rappel* avait dit que dans chaque bureau de l'armée, et de la garde en particulier, il y avait eu une pression pour faire voter oui.

Le caporal, qui avait été membre d'un bureau et avait sérieusement et consciencieusement accompli cette fonction, croyait pouvoir obtenir une rectification de ces gens-là. Juges de son étonnement lorsque l'un d'eux, pour toute réponse, lui montrant la porte et lui envoyant un coup de pied au...... bas des reins, lui dit: *Tenez, voilà le cas que nous faisons de la garde!* (Textuel.)

Se retourner, empoigner le rédacteur du *Rappel* et le jeter par la fenêtre, ce fut l'affaire d'une seconde.

Toute la rédaction se rua sur le caporal, qui s'en débarrassa d'ailleurs très vite par quelques tours de moulinet assez réussis, et alla faire sa déclaration au commissaire de police.

Le rédacteur jeté par la fenêtre est à l'hôpital, et on nous dit que ses amis préparent toutes leurs lames de Tolède.

Il est vrai que, d'autre part, le caporaux prennent fait et cause pour leur collègue et se disposent gaîment à recevoir les lardoires du *Rappel*.

L'affaire en est là, et si elle se continue, nous tiendrons nos lecteurs au courant.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à l'Abeille.

Nouvelles européennes.

Paris, 7—La sécheresse est si forte que les bois brûlent dans beaucoup de parties de l'Europe, et les gens y périssent. Des centaines d'arpents de la forêt de Fontainebleau ont brûlé.

Frankfort, 7—La morte saison a commencé ici. On ne fait plus que peu de chose sur les obligations ou autres effets.

Rome, 7—La *Gazette* d'Augsbourg dit: Les délégués américains au Concile œcuménique manifestent une tendance toujours plus forte à s'opposer au dogme de l'infaillibilité et sont dégoûtés des sophismes et du sycophantisme de ses avocats.

Paris, 7—La variole a perdu tout à la fois de sa violence et de sa force de propagande.

Les journaux attaquent Ollivier pour sa conduite à l'égard du centre gauche.

Londres, 7—Les lignes télégraphiques en Irlande, sont dérangées.

Paris, 7 juin—La rupture dans le centre gauche, au Corps législatif, vient des différences d'opinion sur l'attitude à garder envers Ollivier et le ministère.

Le général Mellinet a été réélu Grand-Maître de l'Ordre maçonnique en France, par 160 votes. Carnot, ex-député républicain au Corps législatif, était aussi candidat et a reçu 125 votes.

On a arrêté à Marseille un homme qui est supposé avoir fait une attaque meurtrière sur le général autrichien Grenneville, à Rome, en 1868.

Florence, 7—La découverte du mouvements politiques secrets à Livourne, a fait prendre des mesures rapides pour leur suppression. Vingt-deux personnes impliquées dans l'affaire ont été arrêtées et la police est à la recherche d'autres conspirateurs. Toutes les mesures de précaution ont été prises par les officiers commandant la garnison.

Madrid, 7—Le débat sur la question du trône a commencé aux Cortès hier. Il y a beaucoup d'animation et il y aura bientôt beaucoup d'excitation.

Le plus distingué des orateurs a été le senor Rivero. Il a produit une grande sensation en déclarant que la restauration des Bourbons en Espagne ne serait jamais permise par la majorité. Il s'est mis ensuite à dénoncer la monarchie en général, et a soutenu qu'elle avait produit tous les maux que l'Espagne a soufferts. Son discours a été accueilli par de nombreuses acclamations et a produit un effet incontestable sur les membres.

Des réponses ont été faites par les partisans de la royauté. La discussion a duré jusqu'à une heure avancée de la soirée et alors, sans prendre aucune décision, les Cortès se sont ajournées.

Aujourd'hui, l'Assemblée s'est occupée de divers projets de chemins de fer.

Bombay, 6 juin—La perspective de la récolte de coton s'améliore. De fortes pluies ont arrosé les districts cotonniers et toute crainte d'une chétive récolte a cessé.

Nouvelles de Washington.

Washington, 7—Le Revenu a touché, aujourd'hui, près de $800,000.

Le Président a nommé Albert M. Barney à la place de collecteur des douanes à Brasos Santiago, Texas.

Les républicains ont des dépêches particulières favorables de l'Oregon.

Washington, 7 juin—Des dépêches reçues par les républicains ici accordent l'élection de Grover comme gouverneur, mais le prétendant à la majorité d'une voix dans la Législature en séance réunie, ce qui assure l'élection du prochain sénateur. Rien de définitif n'est arrivé par les voies régulières.

Washington, 7—Sénat—Le comité d'éducation rapporte d'une manière contraire à l'incorporation d'un asile pour les aveugles dans le District de Colombia.

Harris a présenté un bill accordant le droit de passage et des terres au chemin de fer de l'Arkansas et du Delta.

Les affaires du Comité du Commerce seront discutées mardi prochain.

Chambre.—Le bill allouant aux députés des cheveux, pour le recensement, une augmentation de 50 pour cent dans leur salaire, va au président.

Le bill de circulation a donné lieu à de longs débats. La Chambre siège ce soir, pour continuer la discussion.

Washington, 7 juin—Balance à la sous-trésorerie $[illegible], dont $9,787,000 en billets de circulation.

Washington, 7—Le Président a fait la nomination de Francis Beaumont, comme maître de poste à Port Lavaca, au Texas.

Sénat.—Le sénat, réuni en séance exécutive a développé un sentiment beaucoup plus favorable au traité de San Domingo que cela n'avait eu lieu jusqu'à présent.

Washington, 7—Red Cloud a fait un discours aujourd'hui, dans un grand conseil d'Indiens, au bureau du commissaire indien, disant qu'il veut déménager son pays du Fort Felterman et de la présence des militaires. Il a présenté les hommes qui y sont envoyés comme des hommes sans raison et sans cœur. Il veut que la réserve soit séparée du Missouri et dit que ce sont les blancs et non les Indiens qui ont été hostiles. Il proteste contre la venue des blancs sur les Black Hill et les montagnes du Big Horn, qui lui appartiennent, dit-il. Ses hommes foulent comme la neige sur la pente des collines, tandis que les blancs poussent comme l'herbe au printemps. Ils sont grands et puissants. Il a besoin de munitions.

Le discours a été très long et Red Cloud l'a prononcé pendant qu'il était assis sur le plancher. Il n'est pas probable que le gouvernement leur donne de la poudre pour le moment.

Les discours d'usage ont été faits par Cox et Parker. Le premier a dit qu'on ne pourrait donner de la poudre aux Indiens que lorsqu'ils seraient tous en paix avec les blancs.

Washington, 7 juin—Au Grand Conseil des Indiens qui a eu lieu aujourd'hui, le chef Red Cloud, a tenu le langage suivant:

"Je viens de la contrée où le Soleil se couche. Vous avez été élevés sur des sièges, mais moi, je veux m'asseoir à terre où le Soleil se lève. Ici, les guerriers s'asseoient sur le plancher, selon la coutume des Indiens. Le Grand-Esprit m'a élevé de cette manière, et m'a mis au monde dans ma nudité. Je ne fais aucune opposition contre le Grand-Père qui est dans la White-Hall. Je ne veux pas combattre. J'ai adressé mes prières au Grand-Esprit afin qu'il me conduisit ici, sain et sauf. Ce que j'ai à dire, le voici, à vous et à mon Grand-Père, le voici:

"Regardez-moi bien, j'ai été élevé où le Soleil se lève et maintenant je viens de la contrée où il se couche, de la nation qui se sert de l'arc et de la flèche.

Les hommes rouges et les hommes blancs ont été élevés ensemble sur cette terre. Il est possible que le Grand Père soit bon et bienveillant, mais je ne m'en aperçois pas. Je suis bon et bienveillant envers les blancs et leur ai donné mes terres, et je suis venu pour vous voir. Le Grand Père a envoyé ses hommes dans la contrée où le soleil se couche et ils ne m'ont laissé qu'une île.

Notre nation se fond comme la neige au soleil, tandis que votre peuple est comme un champ au printemps. Je ne veux pas voir les blancs tracer des chemins dans nos contrées. Maintenant que je suis venu vers mon Grand Père, regardez si j'ai aucune tache de sang. Les blancs ont versé le sang sur la verdure des champs près de la ligne du fort Betherman.

On a planté des jalons dans ce pays; je veux qu'on les enlève. J'ai dit déjà tout cela trois fois, et maintenant je le dis pour la quatrième fois. Je ne veux pas de réserve sur le Missouri. Quelques-uns de ces hommes sont de là et savent ce que je dis. Les enfants et les anciens disparaissent comme des moutons. Le pays ne leur convient pas. Je suis né aux fourches de la Platte. Mon père et ma mère m'ont dit que la terre de cette région m'appartient, au nord, au sud, à l'ouest et à l'est. Nous sommes les derniers Oyallalos. Nous sommes venus pour entendre la vérité de la bouche de notre Grand Père. Pourquoi les promesses faites n'ont-elles pas été exécutées? Les marchandises qui m'ont été envoyées ne me sont pas parvenues, elles ont été volées sur toute la route et je n'en aurai pas pour retourner au milieu de ma nation.

Voyez, — je suis pauvre et nu. Je n'ai pas été élevé avec des armes. Je veux toujours rester en paix. Le Grand Esprit m'a élevé pour lire et écrire et a mis des papiers devant toi—mais il ne m'a pas élevé de cette manière. Les hommes que le président envoie comme soldat, n'ont ni raison ni cœur. Je le sais maintenant. Qu'a-t-on fait dans mon pays? Je ne demande pas que les blancs viennent dans mon pays pour y tuer le gibier et c'est la faute du Grand père."

Et cependant vous avez intérêt à conserver la paix, car vous avez des chemins de fer qui traversent mon pays. En échange des terres que vous prenez, je n'ai rien reçu. Vous, blancs, vous faites toutes les munitions. Pourquoi ne les donnez-vous pas? Vous craignez que je vous fasse la guerre. Non, je veux seulement aller à la chasse et tuer du gibier.

Je suppose que je puis aussi un peu faire de culture, mais je puis m'y mettre tout de suite.

Tous les mots de ce discours ont été visiblement très goûtés par les Indiens présents. Après l'éloquence de Red Cloud, celle de Little Bear a été entendue, mais son discours n'a pas duré longtemps. Il s'est plaint du mauvais traitement de la part des soldats.

Il s'était livré à l'agriculture, quelques uns de ses jeunes gens furent attaqués à la chasse et cela mit fin à sa culture du maïs. Sur le tout il renouvelle les traités et les plaintes de Red Cloud.

Le secrétaire Cox a promis aux deux orateur Indiens de rapporter au président tout ce qu'ils avaient dit et de leur ménager une entrevue avec lui.

Red Cloud et Spotted Tail ont fait tous deux d'énergiques appels à la clémence du Président pour obtenir le pardon de John Richard, qui dernièrement a tué un soldat au fort Felterman, et qui est maintenant ici avec la bande de Red Cloud en qualité d'interprète.

Nouvelles Diverses.

New-York, 7. — Arrivés en Europe les steamers Maine, Bremen et City of Paris.

San Francisco, 7—Une élection spéciale aura lieu demain pour déterminer si la ville donnera un million de piastres pour la construction du chemin de fer du Pacifique au Sud. Il se manifeste contre le projet une opposition considérable parce qu'on regarde toujours le chemin du Sud comme le chemin central qui possède tous les chemins de fer de l'Etat.

Le navire anglais Wm Wilson, est parti pour Barkers Island, sous la charge du maréchal des Etats-Unis, tant que durera un procès à la Cour de District des Etats-Unis. Le capitaine a fait passer le maréchal par dessus bord. On dit qu'un côtre du Revenu a été envoyé à sa poursuite.

Les retours de l'Oregon sont maigres. Les indications sont que l'élection législative sera très serrée. Grover, le candidat démocrate pour la place de gouverneur, est probablement élu par 400 de majorité.

Une dépêche de Portland dit: L'élection s'est passée tranquillement. Les républicains prétendent à une majorité dans cette ville et dans ce comté et à des gains dans d'autres comtés. Mais ils pensent que le vote est très serré.

New York, 7 juin—Le bruit court que le steamer Docia, appartenant au corps télégraphique américain central, s'est perdu près de Bermude.

Cincinnati, 7—A la séance de l'Union Typographique aujourd'hui, les rapports du Président et Vice-président ont été lus. Le trésorier rapporte une recette de $2,544.40c, et un déboursé de $1,849.60. Les nouveaux officiers sont installés et divers comités sont annoncés. (Voir pour les noms le texte anglais des dépêches.

Cleveland, Ohio, 7 juin—La convention annuelle des photographes est en session ici. 400 artistes sont présents avec leurs plus beaux spécimens.

Williamsport, Pa., 7 juin—Le Président a donné ordre à la bande de marine d'accompagner les Chevaliers du Temple de la commanderie de Washington au Conclave qui sera tenu ici le 14 juin. 27 commanderies seront représentées. Ce sera, sans doute, la plus nombreuse assemblée des Chevaliers du Temple qu'on aura jamais vue dans les Etats du centre.

Cincinnati, 7—L'Union typographique internationale a adopté une résolution contre le plan de quelques Unions subordonnées de donner leurs impressions au rabais.

San Francisco, 7—L'élection relative au subside d'un million en bons pour le chemin du Pacifique s'est passée tranquillement. Le vote a été faible, mais le subside a été emporté. Les nègres ont voté pour la première fois dans cet Etat.

San Francisco, 7 juin—Le côtre du Revenu, Mayoudota, est revenu après une chasse inutile. Il n'a pu atteindre le navire anglais W. Wilson.

B. J. Dorsey a embarqué hier 150 Chinois pour la Nouvelle-Orléans. Ils travailleront sur les plantations de la Louisiane.

Le ticket démocratique d'Etat est probablement élu tout entier dans l'Oregon.

Les républicains réclament un membre du Congrès. La législature est douteuse, mais tout fait voir que les démocrates auront une majorité de 5 à 8 en séance réunie. Le résultat général donne de larges gains aux républicains.

Garfield, républicain, a été élu délégué au Congrès par le territoire de Washington.

Cincinnati, 7—On agite ici plus que jamais la question de l'élargissement des canaux Miami et Erie. Une convention sera sans doute bientôt proposée pour discuter les différents plans d'amélioration dont il s'agit.

New-York, 7—A la course qui a eu lieu au "Jerome Park, Steeple chase" Bohannon l'a emporté en 4.41 1|2; Hunbolt, la 2de course, en 4.41; Climax, la 3me course, un mille et 5|8, en 2.45.

Marchés Européens.

Londres, 7—Cons. au comptant 92 5|8.

Frankfort, 7—6-20, calmes.

Paris, 7—Bourse calme. Rentes 74, 52.

Havre, 7—Coton lourd. Très ordinaire sur place, 133. Bas, sur mer, 133.

Marchés Américains.

New York, 7 juin au soir—Coton plat et lourd. Vendu aujourd'hui 1,000 balles. Middling 22. Orleans 22 1|2.

New-York, 7 au soir—Sucre ferme. Muscovado 8 5|8. Mélasse inactive 36 à 40.

New York, 7, au soir. — Argent facile de 3 à 5. Escompte de 6 à 7. Change très plat à 109 7|8. Or 113 5|8. Gouvernements fermes; grosses ventes. 5-20, 112 1|8, 10-40, 108 1|2. Louisiane 76. Levée 73.

Memphis, 7—Coton plat et nominal. Mid. 21 1|2. Reçu 335.

Galveston, 7—Coton plat. Bon ordinaire 17 3|4 à 18. Vendu 50 balles. Stock 27,300.

Savannah, 7—Coton faible. Mid. 20 3|4 à 21. Vendu 180 balles. Reçu 2634. Stock 23,058.

Charleston, 7—Coton plat. Mid. 21. Vendu 100 balles. Reçu 308. Stock 9,284.

Mobile, 7—Coton plat—Prix tendant à la baisse. Mid. 20 1|4 à 20 1|2. Vendu 700 balles. Reçu 98. Stock 34,165.

Nouvelles des Rivières

Vicksburg, 7—Descendant les steamers Belle Lee, Colonel, Natches.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Washington, 7 juin—M. Simon Wolf a des dépêches qui confirment en quelque sorte les outrages sur les juifs de Roumanie.

La majorité d'Emery pour la place de maire est de plus de 2000. Tous les électeurs inscrits ont voté, moins un millier. Nombre de nègres ont fait de la propagande et ont voté pour Emery, sans opposition de la part des autres nègres. Le résultat de l'élection d'hier a donné une joie universelle. Le parti Bower a seulement deux membres dans l'un et cinq dans l'autre Conseil. Trois hommes de couleur ont été élus sur le ticket d'Emery.

Constantinople, 7 juin—La conflagration a été arrêtée, et bien qu'elle dure encore, elle ne peut plus s'étendre, des maisons ayant été démolies pour l'isoler des quartiers adjacents. Le district incendié était un des plus beaux et des plus riches de la ville.

Hartford, Connecticut, 7 juin — Le ticket des citoyens, composé d'hommes appartenant aux deux partis politiques, a été élu hier, contre le ticket républicain.

Washington, 7 juin — Chambre. — Le bill sur les élections contestées a été déposé sur le bureau. Le bill autorisant une plus grande facilité pour le service de la malle entre Cedar Key et la Havane a été référé au comité postal.

Le comité de reconstruction a ajouté au bill de Georgie une clause suivant laquelle aucune partie du bill ne doit faire empêchement aux élections d'automne, telles qu'elles ont été réglées par la Constitution de Georgie.

Le comité a décidé aussi qu'il ne prendrait dans cette session aucun parti à l'égard du Tennessee.

New-York, 7 juin — Coton lourd. Middling 22. Orléans 22 1|2. Or 113 7|8.

Loterie Royale de la Havane.—$300,000 en OR. Tirage tous les dix-sept jours. Lots payés en or et tous renseignements fournis. Les taux les plus élevés payés pour doublons et monnaie d'or et d'argent de toutes sortes.—TAYLOR & Co, banquiers, 16 Wall street New York.

Décédé hier, mardi 7 juin, à 11 heures et demie du soir, à l'âge de vingt-huit ans et 5 mois, HENRY C. BARNETT, troisième fils d'Edouard Barnett. Ses amis et ceux de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après midi à cinq heures. Le convoi partira de la résidence de son père, No 50, rue de l'Esplanade, près Chartres.

Décédé, hier, à l'âge de soixante-quatorze ans, LOUIS VIVANT, vétéran de 1814-15. Ses amis et connaissances, ainsi que ses frères d'armes, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après midi, à quatre heures et demie. Le convoi partira de sa maison, demeure, encoignure Rochebiave et Promenade Carondelet. Clergé Ste-Anne. De la part de sa famille.

Décédée, hier soir, à huit heures, à l'âge de 16 mois, FRANCIS ROMAN, fils de Amélie Fortier et de Edmond Roman. Les amis et connaissances des familles Roman, Fortier et Forstall sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 5 heures de l'après midi. Le convoi partira de la résidence de son grand père, M. Edmond Forstall, rue St Louis.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre pour le repos de l'âme de feu RAPHAEL ESTRAD sera célébré JEUDI matin, à 9 heures, à l'église Ste-Marie, à Carrollton. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister. De la part de sa veuve.

Bureaux de l'Association d'Assistance Mutuelle et de Bienfaisance d'Assurance sur la Vie, de la Louisiane. Rue Carondelet, 130. Nouvelle-Orléans, 6 juin 1870.

Les membres de cette Association sont dûment informés de la mort de LAURENCE SCHAEFFER, décédé en cette ville le 15 mars 1870; de celle de SMITH BROAS, décédé en cette ville le 15 avril 1870; de celle de EUSEBIUS FRANZ, décédé en cette ville le 27 avril 1870; et de celle de JACOB KLEIN, décédé en cette ville le 12 mai 1870. Les dits membres sont invités à venir payer, sans autre avis, la somme de $1 25 pour parfaire le montant de $10,475 payés par l'Association pour les décès ci-dessus mentionnés.

B. W. YOUNG, Secrétaire.

UN MASS MEETING

Sera tenu à la statue de Clay rue du Canal le Mercredi, 8 courant, à 7 heures et demie P. M.

POUR prendre en considération la question de l'approvisionnement des marchés de la ville avec de la viande de boucherie. Toutes les personnes, sans distinction de parti, sont instamment invitées à y assister. Des orateurs populaires harangueront le meeting.

NATTES CANTON. ELKIN & CO., 168 de la rue du Canal 168. Reçoivent, en ce moment des NATTES BLANCHES, CARREAUX et FANTAISIE, de qualités supérieures, qu'ils les offrent à une très GRANDE RÉDUCTION. Ils vendent également des TAPIS, des TOILES CIRÉES et des STORES à très bon marché.

JACOB OTT, Entrepreneur et Constructeur, 184 RUE DELORD 184 (Place Tivoli.) TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT. Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences. Il fait et répare les cuves. Fait des devis pour constructions nouvelles. Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 239 du Mechanics Exchange, No 10 rue Union, entre St Charles et Carondelet, seront exécutés avec promptitude.

ENTREPOT DE TAPIS. Au No 17 de la Rue de Chartres. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapissiers, Stores, Couvertures de Tables, Cris, Rideaux Dentelle, Corniches, etc.

Società Italiana del Tiro al Bersaglio. La seduta ordinaria del mese avrà luogo questa sera alle ore 7 1|2 precise. I membri sono invitati ad essere puntuali e numerosi. Per ordine del Presidente. G. DELLORTO, Segretario.

Conclave Solon No 8, S.·. W.·. M.·. Los Miembros de este Conclave se reunirán en sesión de orden hoy Junio 8 las 7 1|2 de la tarde en su local de costumbre. Se requiere la mayor puntualidad pues se trata un asunto de grave importancia. Por Orden del E.·. G.·. FRANCISCO DE P. VILLARANA, Secretario.

Avis AUX DÉTENTEURS DE LA DETTE FLOTTANTE. Département des Comptes Publics, Nlle Orléans, 7 juin 1870. TOUS les détenteurs de paquets scellés à ce bureau, contenant des Attestations de la Dette flottante, jusqu'au No 200, voudront bien se présenter immédiatement pour qu'ils soient examinés. ALFRED SHAW, Administrateur.

Au Public. LE public est respectueusement invité à ne point faire crédit, en mon nom, à ma femme Mariana Catherine. MANUEL LECA, le Dego.

Couturière et Bonne d'Enfant. ON demande, à la campagne, à une petite distance de la ville, une couturière et une bonne d'enfant. S'adresser au No 86 de la rue St Louis.

ARTICLES POUR MESSIEURS. Nouvelle Réduction de Prix. AYANT reçu un stock considérable et supplémentaire des Articles ci-dessous désignés, nous les vendrons aux Prix Réduits suivants: CHEMISES FRANÇAISES des célèbres maisons Hayem et Charvet. Caleçons—Percale, toile, etc. Grand assortiment de FAUX COLS, droits et rabattus. Chez LION & PINSARD, Nos 151 et 153, rue du Canal, à côté de Holmes.

Compagnie de Soufre et de Mines de Calcasieu, en Louisiane. DES livres de souscription pour le reste des actions de cette compagnie ont été ouverts conformément aux résolutions des directeurs. ALEXANDRE BONNEVAL, Trésorier.

CHARLES CIOR, 43 BOURBON 43 (Entre Bienville et Douane.) Salon de Photographie.

Fonds de Quincaillerie à Vendre. HARDWARE. Un fonds quincaillerie, étagères et comptoirs à vendre. S'adresser No 51, Promenade Carondelet, près la rue Magazin.

Hôtels.—Restaurants.—Cafés. URBAIN RAMBAUT, Pension Française, à Biloxi. M. URBAIN RAMBAUT prévient ses amis et le public qu'il fera l'ouverture de son établissement le 1er juin. On y trouvera, comme les années précédentes, bonne table, bons vins, etc., à des prix modérés.

Hôtel de la Grand'Ile—Bord du Golfe—Louisiane. Le soussigné ouvrira cet Hôtel le 4 juin 1870. B. MARGOT, Propriétaire.

HOTEL DE L'EUROPE A BILOXI. Monsieur BOULO prévient ses amis et connaissances, ainsi que le public en général, que son établissement est toujours ouvert et que l'on trouvera chez lui tout ce que l'on peut désirer, à des prix modérés.

Hôtel Washington—TENU PAR—E. F. DENECHAUD, AU LAC PONTCHARTRAIN. CET HOTEL est admirablement situé, et les personnes qui désirent respirer librement et passer une ou deux heures agréables, n'ont qu'à y aller faire un déjeuner ou un dîner. Les meilleurs vins, du poisson frais et toutes les primeurs sont toujours à leur disposition. La cuisine et le service y sont à l'avenant. M. DENECHAUD fait ériger sur l'emplacement qui entoure l'Hôtel, un vaste pavillon où un corps de musiciens fera entendre, toutes les après midi et jusqu'à minuit, ses symphonies. Des crèmes à la glace, des limonades et autres rafraîchissements seront servis au public. Le dernier train du chemin de fer Pontchartrain partira du lac à minuit, aussitôt ce café-concert terminé.

HOTEL FIJUX, 10 WAVERLEY PLACE 10. A un îlot de Broadway, NEW-YORK. CET excellent hôtel vient d'être remis à neuf, et offre aux voyageurs toutes les commodités désirables. JULES FIJUX, Propriétaire.

BLADON SPRINGS, (Source de Bladon) LE PREMIER ENDROIT DE BAINS DU SUD, A cent milles au dessus de Mobile, sur la rivière Bigbee, comté Choctaw, Alabama. CES fameuses sources sont situées dans une rivière d'une incomparable salubrité. J. CONNER & Co.

Sources de Cullum. Propriétaire, GEO. WALKER. CE célèbre établissement est ouvert. Il est situé dans le comté Choctaw, Etat de l'Alabama, à un mille des Sources de Bladon et à cinq milles de la rivière Tombigbee. Prix de la pension, $2 00 par jour, $12 00 par semaine et $40 00 par mois.

B. PHILIBERT, HOTEL. RESTAURANT. [illegible] MANDEVILLE.

RESTAURANT COSMOPOLITE. RUE ROYALE, No. 11. Entre les rues Canal et Douane. LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire. Les Soupers, Dîners, Repas de Noces etc., sont fournis sans délai. Des chambres élégamment meublées s'y louent par semaine et par mois. Ce restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Foire d'Etat de la Louisiane, 1870. J. VILLARRUBIA & CO., CONFISEURS, (Successeurs d'Ernest Turpin) 93 RUE VIEILLE-LEVÉE 93. Cette maison ayant remporté des MÉDAILLES, DIPLOMES ET PRIX pour l'excellence de ses produits, à l'honneur d'offrir à ses nombreux amis et patrons les meilleurs Candis de la Louisiane. SUCRE LE PLUS PUR. SIROPS. Prix Modérés.

Véritables Pois de la Caroline. (CAROLINE CLAY PEA.) 300 sacs véritable POIS de la Caroline, venant d'être reçus par l'"Athanel Loue," de Charleston, sur consignation, à vendre par E. K. POOLE, Au No. 106, de la rue de la Commune.

Divers! Divers!! 100 barils porc mess. [illegible] M. WERK & SONS, Cincinnati. PASCAL & TISLEY, Nos 74 & 76 rue Poydras.

Absinthe et Genièvre. 100 caisses d'Absinthe suisse, Edouard Pernod. 10 1|2 pipes Genièvre de Hollande. A vendre par AMEDÉE COUTURIÉ, No 9 rue Vieille Levée.

A vendre. Une grande et belle vacherie composée de 18 magnifiques vaches laitières d'un taureau, trois chevaux, une voiture de laitier et une charrette à fourrage en bon état.

Vache trouvée. On a trouvé une VACHE LAITIÈRE. Le propriétaire peut venir la réclamer en payant tous les frais.

Domestique. ON a besoin d'une domestique blanche ou de couleur pour faire le ménage et le savon. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser au coin des Esplanade et Derbigny, 3me District.

Propriétés à vendre et à louer.

Résidence de Campagne à Vendre, à la Baie St-Louis. Une magnifique résidence possédant toutes les commodités de la campagne.

A vendre. MEUBLES et ustensiles de ménage à vendre au No 101 rue Royale, entre St Pierre et Orléans, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M.

A Vendre. 600,000 BRIQUES DU PAYS et 10,000 [illegible] à carreaux, au plus bas prix du marché, par C. CAVAROC, No 7 et 9 Exchange Place.

A LOUER, Le grand magasin en entrepôt à quatre étages, No. [illegible] rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, à partir du 1er septembre prochain. W. H. PEYCHAUD.

A Louer, Une grande et belle maison de huit pièces dont quatre grandes, avec cuisine, située rue Dumaine No [illegible], entre Tonti et Rocheblave. S'adresser à M. N. FRECHOU, rue Poydras No 270.

A Louer, POUR CAUSE DE DÉPART. L'agréable maison de résidence, avec veranda, No 35 rue Esplanade entre Moreau et Victoire. P. MALOCHÉE, 85 rue du Canal.

DENTISTES. LE DR. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal. Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Préservez vos dents. J. A. CASABAVANT, D. D. S., CHIRURGIEN DENTISTE. 130 RUE DU CANAL 130 entre St-Charles et Carondelet. Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Dr. C. BLANCKE, 416 & 418 Rue St-Charles 416 & 418. Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire. ALUMINIUM! ALUMINIUM! La découverte la plus récente du siècle, GRAND SUCCES. LE DR. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal.

LE DR. A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transféré son cabinet au Nord de la rue Baronne.

Le Dr. J. S. Knapp, CHIRURGIEN DENTISTE, No [illegible] de la rue Baronne, près Canal.

$20 Seulement $20. LE DR. Chs MERMILLOD a l'honneur de faire savoir à ses clients et au public en général que voulant faire participer tout le monde, pauvres et riches, au bénéfice des dents artificielles il fait des dentiers en caoutchouc vulcanisé pour $20.

EXTINCTEUR DU FEU BABCOCK. CETTE INVENTION, la meilleure protection contre l'incendie, a remporté une grande victoire dans la dernière expérience faite dans la rue du Canal. Elle a remporté le PREMIER PRIX, une magnifique médaille d'argent à la Foire d'Etat du Texas, contre deux concurrents. DAVID E. BRADLEY, Agent général pour le Sud. L. A. GUILLOTTE, Agent pour la Nlle-Orléans.

C. H. MILLER & CO. CONFISEURS EN GROS. Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes. Seuls agents des célèbres VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE. No 34 Nlle-Levée.

BONNIN & ESCUDIER Sugar Train. Patenté le 27 juillet 1869.

FABRIQUE DE CANDI. Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petits bâtons. Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai. Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Papillotes de toutes grandeurs, Pastilles de pâte de gomme, Feuilles or et argent, Cornes d'abondance, Papier dentelle, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI. BOITES A SURPRISES. Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous causera UNE SURPRISE. MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, ÉPINGLETTES POUR DAMES ET MESSIEURS. BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC., ETC. ETC. Manufacturés par GEO MILLER & SON, 640 Market St. Philadelphia. 500 DOUZAINES, venant d'arriver. A vendre au détail à 25 cents, par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands. 104 RUE DU CANAL 104. SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL. Paul Fourchy, Président. G. W. Nott, Secrétaire. Directeurs: P. Fourchy, D. McCoard, L. F. Genères, S. Z. Relf, D. A. Chaffraix, P. Maspero, M. Puig, F. S. Wiltz, Jos. Hoy, Chs. Lafitte, J. J. Fernandez.

M. R. P. O. FAZENDE est, ce jour, admis comme associé dans notre maison. Les affaires continueront dorénavant sous le nom de TOWNSEND, LYMAN & CO. TOWNSEND & LYMAN, 135, rue Gravier.

Dissolution de société. LA société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville sous la raison PEET, WILLIAMSON & BOWLING, est expirée, par limitation du contrat. E. PEET, N. WILLIAMSON, J. BOWLING.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans. LES actionnaires de cette Banque sont notifiés que le troisième versement de 25 pour cent sur le capital sera dû et payable au domicile de la Banque le 10 juin courant. CHARLES KERR, Caissier.

V. BIRI, FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER, Wagons, Berceaux, Paniers de provision, Paniers à ouvrage, Chaises, Paniers à linge. IMPORTATEUR DE Paniers allemands et français, de fantaisie, &c. Aux Nos 288 et 263 de la rue de Chartres.

Margaret Haughery, Boulangerie mécanique, à vapeur, de MARGARET, Nos 74, 76 et 78 de la rue de Nlle-Levée, Nlle-Orléans. LES ordres sont promptement exécutés et on livre en ville sans frais de transport.

MEDECINS. Dr. José J. Navarro, MÉDECIN ET CHIRURGIEN HOMOEOPATHE. Des Facultés de New-York et de la Havane. Spécialité—Accouchements et Maladies de femmes et des enfants.

Le Dr. Jules HOMBERGER, OCULISTE, Ancien chef de Clinique du Dr. Sichel, à Paris. 140 RUE DU CANAL 140.

E. A. LANDRY, De la Faculté de Paris. 60 Dumaine, encoignure Royale 60. TRAITEMENT HOMOEOPATHIQUE.

Changement de local. J'AI transféré ma pharmacie du No 37 au No 97 de la rue de Chartres. A. SCHWAB, Pharmacien. Au No 97 de la rue de Chartres.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 7 JUIN. CLASSE 131. 36 45 17 24 58 55 35 17 37 [illegible]. HOWARD, SIMMONS & Co. Nouvelle Orléans, Louisiane, le 7 juin 1870. H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

AYA PANA. CETTE merveilleuse liqueur, extraite des sucs de la plante de ce nom, a pris toute sa renommée dans l'Inde par ses qualités salutaires. DEJAN BROS, Seuls Agents, Au coin de la rue de la Douane.

Porcelaines de Limoges. Belles Porcelaines Françaises en déballage et à vendre en gros par DEJAN BROS.

LES MACHINES POSÉES A GLACE ont remporté le premier prix aux dernières expositions de France, d'Italie, d'Espagne, de Portugal. J. P. SAUZAZEN.

CHAPEAUX, CHAPEAUX, CHAPEAUX. M. MANUEL VEGA, qui a été pendant dix ans chapelier à la Havane, a ouvert un magasin au No. 340 de la rue des Magasins.

Mme ROBERT, 195 Rue du Canal 195. DENTELLES, CHALES, FLEURS, &C., &C. Modes et Façons de robes dans les dernières genres de Paris.

Musique. Pianos. GRAND RABAIS. M. ELIE, 16 RUE ROYALE 16. A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos. Prix très réduits.

EAU DE SODA. Nouvelle Réduction dans le Prix. PAR suite de mon avis du 27 avril, j'annonce par le présent que nouvelle réduction dans le prix de l'Eau de soda. J. S. WALLMAN.

Institution de Jeunes Demoiselles sous la direction de Mme FORTIER, 282 CHEMIN DU BAYOU 282. Près Claiborne.

Chemises! Chemises! 150 douz. CHEMISES devants de toile à $30. GUÉRLE & NIPPERT, No 137 rue du Canal.

Loterie de l'Etat de la Louisiane. AVIS. PAR suite d'une décision récente du juge de la Quatrième Cour de District de cette ville. CHAS. T. HOWARD, Président. Nlle-Orléans, 14 mai 1870.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans, Incorporée le 13 mars 1855. AU No 197 DE LA RUE DU CANAL. OFFICIERS: L. F. Generes, Président; Thos. A. Adams, 1er Vice-Président; Thos. Allen Clarke, 2d Vice-Président; Charles J. Leeds, 3me Vice-Président. DIRECTEURS: Dr W. Newton Mercer, L. F. Generes, David Urquhart, George Jonas, John [illegible], Thos. A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian Schneider, Charles J. Leeds, Samuel Jamison.

Galerie de Photographies et de Beaux Arts De W. W. Washburn, 113 Rue du Canal 113. PORTRAITS de tous genres qui ont remporté le prix.

SANGSUES. — SANGSUES. HONGROISES. M. J. J. PETIT.

Coffres-Forts et Serrures — DE — HALL. Le Ruban Bleu leur a été décerné à la Foire de l'Etat de la Louisiane, en Avril 1870. FOLGER & Co. Aux Nos 27 et 29 de la rue des Magasins, AGENTS POUR LA VENTE DES COFFRES-FORTS de Hall, à l'épreuve d'incendie. Remporté les Premiers Prix, partout et toujours.

J. J. ALBERT, 30....Rue de Chartres....30 Encoignure Douane, A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX. Feutre, Laine, Paille, Casquette, &c., &c.

La célèbre nouvelle Machine à Coudre de Singer, pour les familles. PLUS de trente mille [illegible]. WM. E. COOPER & Co. Au No 7 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.